



Contrat OPTIRETRAITE AREVAL 100/150

Par **Jean-Jacques CONILH**, le **22/01/2016 à 14:31**

Je suis détenteur d'un contrat OPTIRETRAITE AREVAL 100/150 prenant effet le 01/09/1989 et arrivé à terme le 01/09/2015.

Ce contrat prévoyait, à son terme, une retraite trimestrielle de 10 986 francs, soit 1 674,80 €. Je reçus, daté du 06/08/2015 un «avis d'arrivée à terme » m'indiquant une estimation du règlement de 35 578.04 €, brute de prélèvements sociaux et fiscaux.

Je découvris, donc, le versement d'un capital qui n'apparaît pas dans la désignation des garanties.

Je demandai le taux de production de mon épargne, pour atteindre le montant du règlement proposé.

Pas de réponse à cette question précise, mais une proposition de rente trimestrielle selon trois options, sur une base de fractions annuelles certaines qui pouvaient être suivies d'une rente viagère..... Enfin, quelque chose d'incompréhensible.

Devant mes lacunes en la matière, je contactai ma conseillère AXA locale pour obtenir quelques explications.

Je produisis un dossier complet (copies du contrat, des conditions générales et des courriers échangés avec le service de gestion) mi-octobre 2015.

Depuis, pas de réponse, malgré des relances régulières.

J'ai comme un sentiment de guerre d'usure.